

annexe 1

prix Optimum PM

La présente annexe est établie notamment par application de l'article intitulé « prix » du Contrat.
Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont exprimés en euros hors taxes.

Les tarifs de la présente annexe s'entendent hors Difficultés Exceptionnelles de Constructions.

Frais de mise à disposition

prestation	frais de mise à disposition
Accès Optimum PM	500
Forfait câblage optique de longueur 30 à 60 mètres	299
câblage optique supérieur à 60 mètres	sur devis

Abonnement mensuel

prestation	abonnement mensuel
Accès Optimum PM	73

Option de mise à disposition sur bandeau optique et sur la desserte

prestation	frais de mise à disposition
Pose de bandeau optique	125

Option de GTR S1 d'un accès Optimum PM

prestation	abonnement mensuel
GTR 4H S1	30

Modifications

prestation	frais de mise à disposition
Passage d'une livraison sur PTO à livraison sur bandeau optique	425
Passage d'une livraison sur bandeau optique à livraison sur PTO	300
Modification de la position tête d'opérateur au PM	370
Déplacement extrémité client final dans une même salle à la même adresse	250
Déplacement extrémité client final dans une salle différente à la même adresse	sur devis

Interventions à Tort (IAT)

libellé pénalité	unité	montant unitaire
Signalisation SAV traitée sans déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à Orange	signalisation	125,77
intervention SAV avec déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à Orange	intervention	250
Intervention à tort en phase de production (RDV manqué, locaux Client Final non accessible ou pas prêt, ...)	intervention	127
Réparation de la desserte interne de responsabilité Opérateur suite à signalisation Opérateur	intervention	sur devis *

* sous réserve de l'acceptation du devis par l'Opérateur